

## PC 11-2 . Dossier d'Evaluation des Incidences Natura 2000

Demande de  
Permis de  
Construire

Rénovation et Extension  
du **Refuge de La Lavey**

Demandeur : **FFCAM**  
Fédération Française des Clubs  
Alpins et de Montagne

Localisation : alt. 1 797m  
Saint-Christophe-en-Oisans  
Parc National des Ecrins

date : **07.06.2024**

indice : **1** format : **A4**

échelle :



**Atelier 17c architectes**  
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux  
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr

### Contenu du Dossier :

- Formulaire d'Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000 - Isère
  
- Annexe 1 : Carte de localisation
- Annexe 2 : Situation Natura 2000
- Annexe 3 : Cartographie des milieux
- Annexe 4.1 : Plan Masse - Existant
- Annexe 4.2 : Plan Masse - Projet
- Annexe 4.3 : Plan Emprise Chantier
- Annexe 5 : Photographies
- Annexe 6 : Avis/Retour Parc National des Ecrins



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ISERE

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000



### Qui remplit ce formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

### A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : « mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? ». Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

### Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

### Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : FFCAM -- Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne

– représentée par Mr Nicolas Raynaud, co-président \_\_\_\_\_

Commune et département : Chambéry - 73000 \_\_\_\_\_

Adresse : 256 rue de la République \_\_\_\_\_

Téléphone : 06 82 50 38 73 \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Email : [m.dassonville@ffcam.fr](mailto:m.dassonville@ffcam.fr) \_\_\_\_\_

Nom du projet : Rénovation et Extension du Refuge de la Lavey – St-Christophe-en-Oisans (38) \_\_\_\_\_

PREFET DE L'ISERE

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste en la rénovation et l'extension du refuge de La Lavey, situé au Hameau de la Lavey depuis 1879, sur la commune de Saint-Christophe-en-Oisans. La capacité actuelle d'accueil du refuge n'est pas modifiée. Le projet se concentre sur le bâtiment existant, au sein du hameau : démolition de l'extension de 1966 et de la cuisine, désamiantage et déconstruction, rénovation du bâti conservé, puis création d'une extension en ossature bois permettant de répondre aux contraintes fonctionnelles, de recours aux énergies renouvelables et de sécurité incendie. Reprise des réseaux et création d'une filière d'assainissement autonome de type phytoépuration ayant recours aux plantes endogènes.

### b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitives du chantier, accès) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc).

Le projet est situé sur :

La commune : SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS \_\_\_\_\_

Du département n° : 38 \_\_\_\_\_

Au lieu-dit : Hameau de La Lavey \_\_\_\_\_

Parcelle cadastrale : Section 000 G\_N° 92 \_\_\_\_\_

En site(s) Natura 2000

Nom du site : LES ECRINS \_\_\_\_\_ N° : FR9310036 \_\_\_\_\_

Nom du site : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Hors site(s) Natura 2000

Dans ce cas, indiquer les sites Natura 2000 les plus proches et la distance qui les sépare de votre projet :

A \_\_\_\_\_ (m ou km) du site : \_\_\_\_\_ N° : FR82 \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ (m ou km) du site : \_\_\_\_\_ N° : FR82 \_\_\_\_\_

Vous pouvez savoir où se situe votre projet par rapport aux sites NATURA 2000 à l'adresse internet suivante :

[http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE\\_PAYSAGE\\_BIODIVERSITE\\_RA.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map)

ou sur [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

### c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 239 m<sup>2</sup>  
d'emprise au sol du bâtiment ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE L'ISERE

- Longueur (si linéaire impacté) : \_\_\_\_\_ (m)

- Emprises en phase chantier : \_\_\_\_\_ (m)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Le projet est situé dans le cœur du Parc National des Ecrins et donc en ZPS. Le projet est étroitement suivi par le Parc National, tant au niveau réglementaire qu'au niveau du projet lui-même.

La base de départ des travaux est située sur le parking de Champhorent, en dehors du cœur de Parc National (stockage temporaire des matériaux et matériels descendant ou montant au chantier). Une base vie temporaire sera mise en place au niveau du hameau de la Lavey, servant au personnel mobilisé pour les travaux, pour la durée du chantier. La réhabilitation du refuge s'accompagne de la mise en place d'une filière d'assainissement de type phytoépuration (à partir de plantes endogènes) et de la reprise des réseaux enterrés depuis le captage d'eau existant. Ces réseaux sont communs au refuge et à la cabane pastorale communale occupée par le berger en période d'estive.

**- Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet et déroulé des travaux, ~~manifestation~~ :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 10 mois répartis sur 2 années \_\_\_\_\_ (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) : d'août à novembre 2025, puis d'avril à septembre 2026\_

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : d'août à novembre 2025, puis d'avril à septembre 2026

### **d. Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc).*

Le captage d'eau existant est sécurisé et la consommation d'eau du refuge est réduite par la mise en place de WC secs. Une filière d'assainissement autonome (aujourd'hui inexistante) est mise en oeuvre. Les matériaux de la déconstruction sont évacués, à l'exception des maçonneries réalisées à partir de matériaux endogènes, remises en place avec l'accord et selon les préconisations du Parc National des Ecrins. Les abords du bâtiment concernés par les travaux seront préservés et traités avec soin, notamment par l'étrépage de la végétation en début de travaux, et remise en place en fin de travaux.



PREFET DE L'ISERE

**e. Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : \_\_\_\_\_

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €           | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

**2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)**

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, ...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000<sup>ème</sup>.*

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits : hélicoptages entre la base du parking de Champhorent et le refuge de la Lavey
- Autres incidences : \_\_\_\_\_

**3 Etat des lieux de la zone d'influence**

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

**PROTECTIONS : ZONAGE ENVIRONNEMENTAL CONNU**

*(les informations peuvent être consultées sur la base de données communale du site internet de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>)*

*Le projet est situé en :*

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale  | <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection   |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale  | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Parc National des Ecrins  | <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) 820032363 et 820031930 |
| <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope  | <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère   |
| <input type="checkbox"/> Site classé  | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Site inscrit : Refuges de Haute-Montagne de la Vallée du Vénéon |   |



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE L'ISERE

### USAGES :

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence de votre projet.*

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun   | <input type="checkbox"/> Agriculture                                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage / fauche                              | <input type="checkbox"/> Sylviculture                                     |
| <input type="checkbox"/> Chasse  | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage                                 |
| <input type="checkbox"/> Pêche   | <input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie...) |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | <input type="checkbox"/> Cabanisation                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Zone construite ou artificialisée                |
- Autre (préciser l'usage) : Tourisme (randonnée)

Commentaires : le Refuge de la Lavey existe depuis 1879 et cohabite avec l'activité pastorale du vallon, dans le cadre naturel et préservé de la vallée du Gabouleou. Il est accessible uniquement à pied, par chemin de randonnée, sans accès terrestre motorisé possible.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.*

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.*

Photo 1 : vue du hameau et du refuge de la Lavey, depuis le Nord-Est \_\_\_\_\_

Photo 2 : vue du hameau et du refuge de la Lavey, depuis le Nord-Ouest \_\_\_\_\_

Photo 3 : vue du hameau et du refuge de la Lavey, depuis le Sud-Ouest \_\_\_\_\_

Photo 4 : vue du hameau et du refuge de la Lavey, depuis le Sud \_\_\_\_\_

Photo 5 : \_\_\_\_\_

Photo 6 : \_\_\_\_\_

PREFET DE L'ISERE

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Le Plan de la Lavey concerné par le projet se trouve en ZNIEFF 820032363 « Rochers et landes de la vallée du Gabouleou ».

En résumé du milieu naturel existant, description faite par le Parc National des Ecrins, suite à visite de terrain commune du 01/06/2022 :

« Les milieux principaux présents sur le site (1800 m d'altitude) sont constitués de pelouses alpines et subalpines (au niveau du plan de la Lavey) et, sur les versants, d'éboulis couplés majoritairement à de la lande (lande à Rhododendron et/ou lande à Genévrier). Ces milieux sont en bon état fonctionnel et ne présentent pas de risque de dégradation si les prescriptions en phase travaux sont appliquées. »

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....	X	Pelouses alpines et subalpines ; Lande couplée à des éboulis.
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....	X	Présence d'éboulis en versant couplés à de la lande ; Nombreux blocs rocheux intégrés aux pelouses alpines
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	..... .....		



**TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE** (Remplissez en fonction de vos connaissances) :

Des prospections naturalistes ont été menées durant l'été 2022 selon les préconisations du Parc National des Ecrins, suite à une visite commune de site, et à une nouvelle visite de site du PNE en mai 2023. Ces inventaires ont permis une connaissance plus fine de la zone très élargie des abords du Plan de la Lavey.

Aucune espèce végétale d'intérêt (protégée et/ou menacée d'extinction en région AURA) n'a été inventoriée, mais la Dorine (protégée dans la région voisine PACA), a été identifiée dehors des emprises du chantier.

Aucun impact notable identifié sur les espèces de faune, l'emprise du projet étant très limité, et les travaux étant prévus en dehors des périodes de reproduction des espèces d'avifaune rupestre de la ZPS et d'hivernage du lagopède alpin.

<b>GROUPE D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, ...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			
<b>Oiseaux</b>	Aigle royal	Passage potentiel	Territoire potentiel de chasse, hors zone de reproduction
	Gypaète barbu	Passage potentiel	Territoire potentiel de chasse, hors zone de reproduction
<b>Plantes</b>	Dorine (chrysosplenium alternifolium)	X	Espèce protégée en région voisine PACA. Présence avérée <u>en dehors des emprises chantier</u> (à l'aval au Sud et à l'Est du hameau) ; mesures préventives d'évitement et de mise en défens de la zone durant les travaux
<b>Poissons</b>			

#### 4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel et surface)

NON

OUI (détailler)

Mise en défens des zones hors emprise chantier de présence de la Dorine. Etrépage des abords du refuge concernés par les travaux, puis remise en place de la strate herbacée en fin d'intervention, potentiellement complété par un ensemencement de la zone à partir de graines récoltées in situ. Kit anti-pollution sur les engins intervenants sur le chantier.



Destruction ou détérioration d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

NON

OUI (détailler)

Emprise du chantier faible et limitée. Pas d'habitat notable relevé dans l'emprise du chantier.

Remise en place en fin de chantier des mottes herbacées préalablement étrépiées.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

NON

OUI (détailler)

Conduite des travaux hors période de reproduction des espèces d'avifaune rupestre de la ZPS, et hors période d'hivernage du Lagopède alpin.

Emprise du chantier faible et limitée. Pas d'habitat notable relevé dans l'emprise du chantier.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation, ...) :

NON

OUI (détailler)

Conduite des travaux hors période de reproduction des espèces d'avifaune rupestre de la ZPS, et hors période d'hivernage du Lagopède alpin.

Emprise du chantier faible et limitée. Pas d'habitat notable relevé dans l'emprise du chantier.

## 5 Conclusion

***Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.***

***A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :***

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000***
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital***

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence (cocher la case correspondante) ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

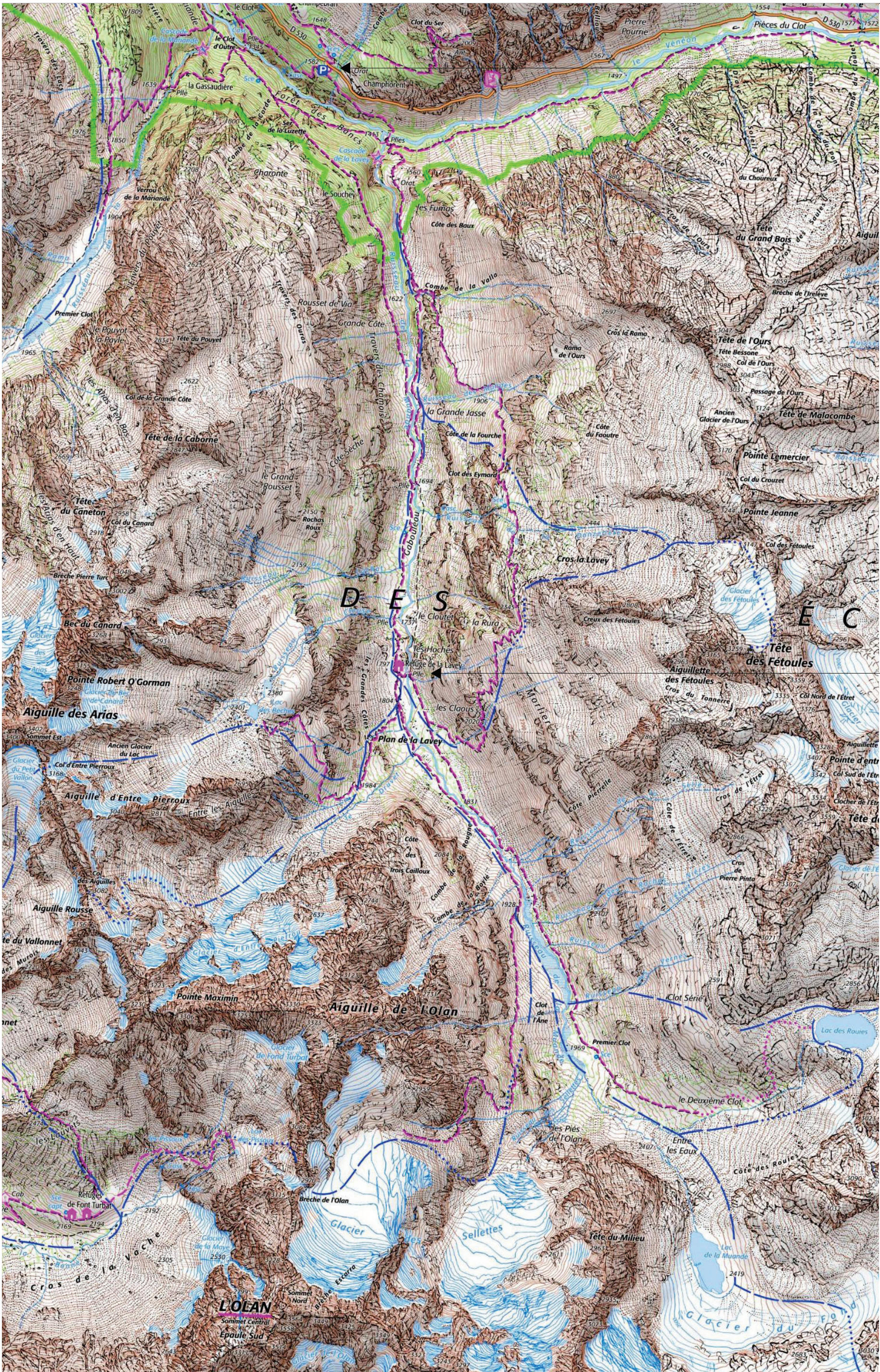
A (lieu) : Chambéry

Signature :

Le (date) : 07/06/2024

Fédération Française  
des Alpes et de montagne  
14 avenue de Laumière, 75019 Paris  
SIFET : 775 671 316 00260 TVA : FR 0R775671316  
www.ffcam.fr





Champhorent parking RD530

transport  
hélicopté  
matériel et  
matériaux  
du chantier

Hameau et  
Refuge de La  
Lavey

Rénovation et Extension  
du Refuge de La Lavey

alt. : 1 797m  
St Christophe-en-Oisans  
Parc National des Ecrins

Annexes  
incidence  
Natura 2000

**ANNEXE n°1**  
**Carte de localisation**

FFCAM - Fédération Française  
des Clubs Alpins et de Montagne

Atelier 17c architectes  
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux  
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr

date : 19.04.2024  
indice : 1

échelle : 1.25 000e  
format : A3

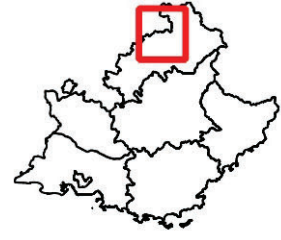




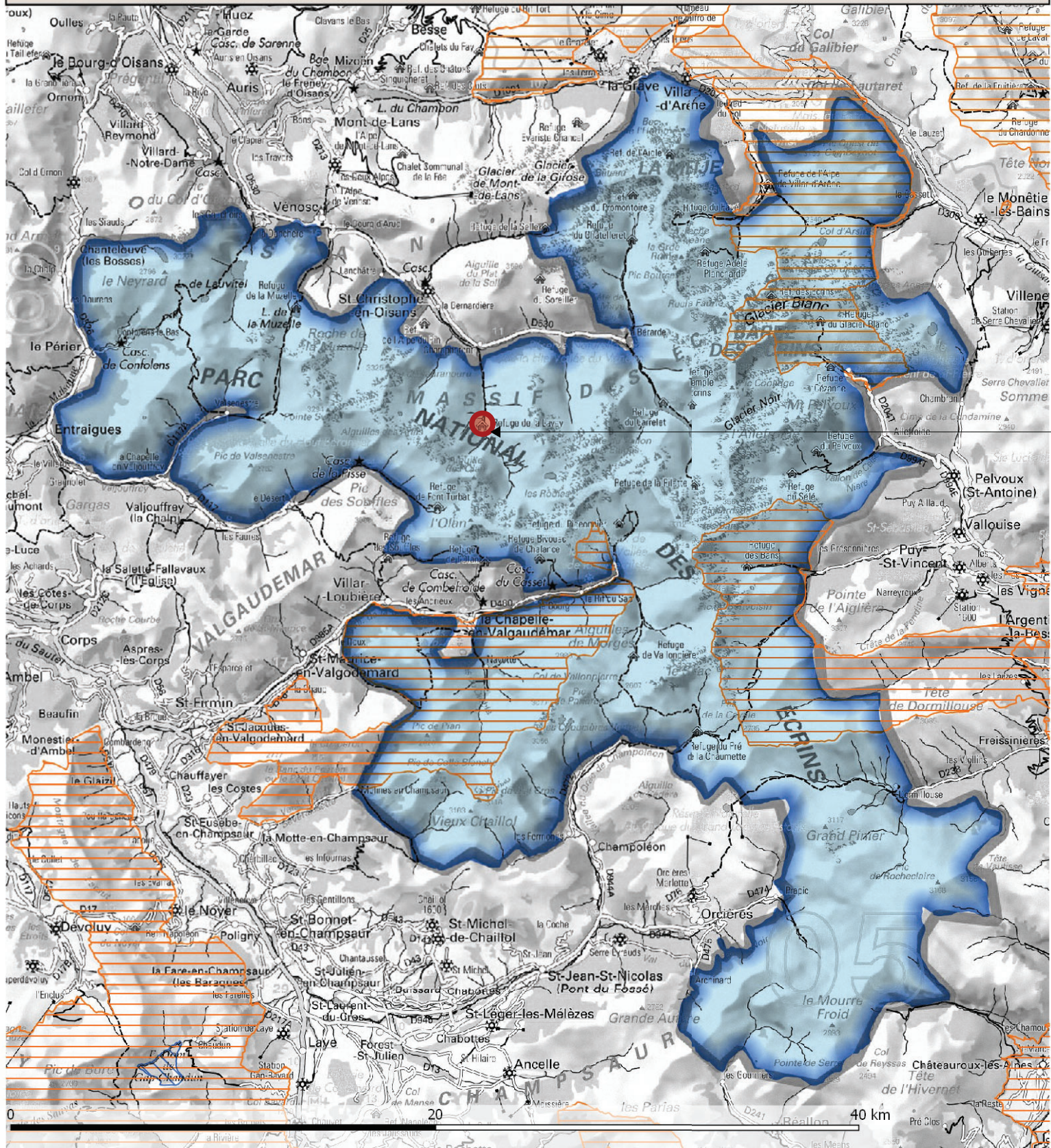


République Française  
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Site de la Directive Oiseaux concerné
- Site de la Directive Oiseaux avoisinant
- Site de la Directive Habitats avoisinant



**NATURA 2000 - Directive Oiseaux - Zone de Protection Spéciale (ZPS) :  
FR9310036 - Les Ecrins**



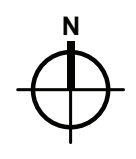
Hameau et Refuge de La Lavey

Provence Alpes Côte d'Azur  
DREAL PACA  
36 Boulevard des Dames  
13002 MARSEILLE  
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Fiche créée le : 19-6-2019  
Périmètre numérisé au 1/50 000  
DREAL PACA/SCADE/UTC/C.MICHEL

©ign scan250, BDcarto®  
UTC

Rénovation et Extension du Refuge de La Lavey	alt. : 1 797m St Christophe-en-Oisans Parc National des Ecrins	Annexes incidence Natura 2000	<b>ANNEXE n°2 Situation Natura 2000</b>	
	FFCAM - Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne		Atelier 17c architectes 19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux 04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr	date : 19.04.2024 indice : 1







Hameau et  
Refuge de La  
Lavey

ZNIEFF 820032363  
Rochers et landes de la vallée du Gabouleou

Rénovation et Extension  
du **Refuge de La Lavey**

alt. : 1 797m  
St Christophe-en-Oisans  
Parc National des Ecrins

Annexes  
incidence  
Natura 2000

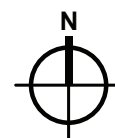
**ANNEXE n°3**  
**Cartographie des milieux**

**FFCAM** - Fédération Française  
des Clubs Alpins et de Montagne

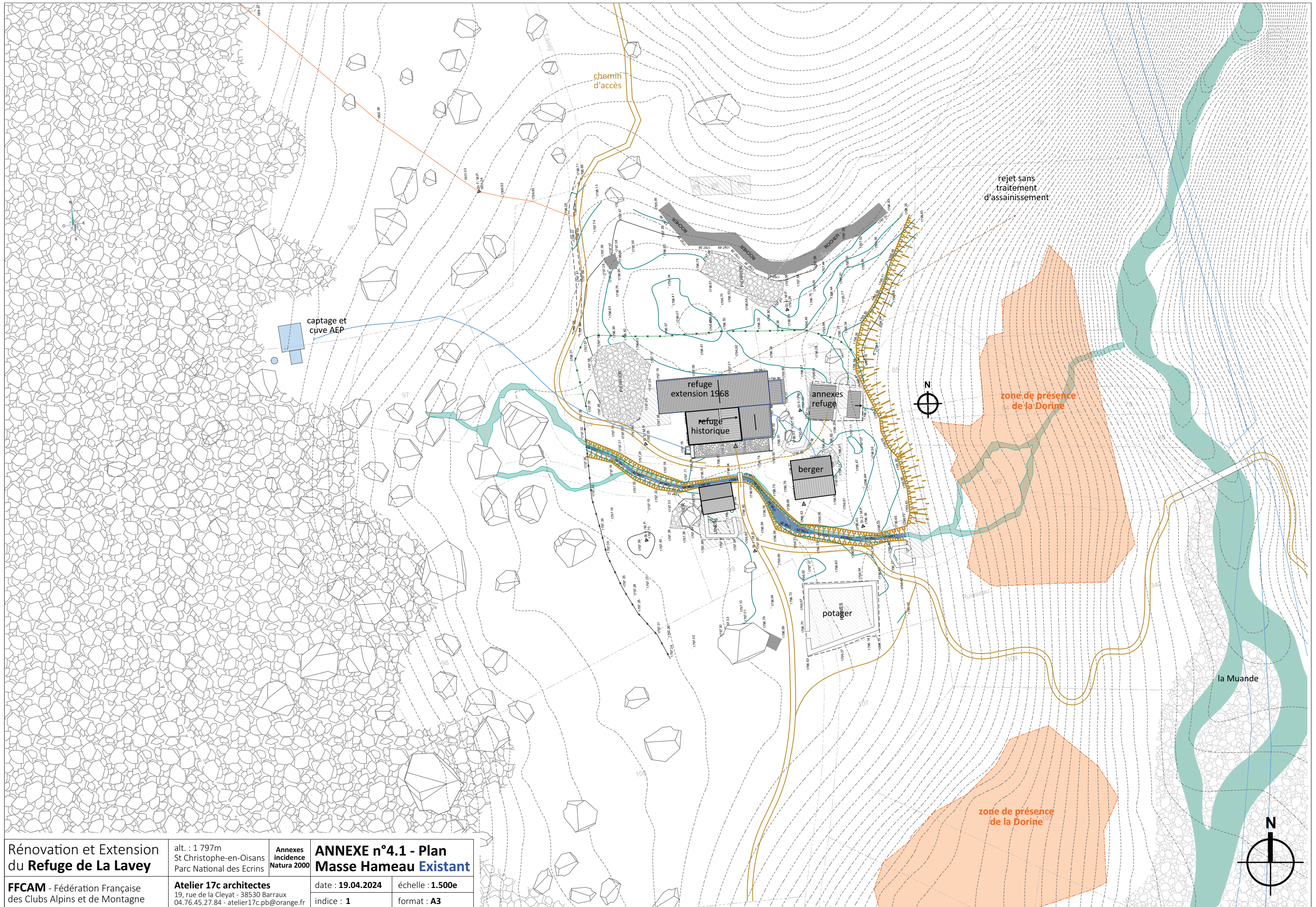
**Atelier 17c architectes**  
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux  
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr

date : **19.04.2024**  
indice : **1**

échelle : -  
format : **A3**







Rénovation et Extension  
du **Refuge de La Lavey**

alt. : 1 797m  
St Christophe-en-Oisans  
Parc National des Ecrins

Annexes  
incidence  
Natura 2000

**ANNEXE n°4.1 - Plan  
Masse Hameau Existant**

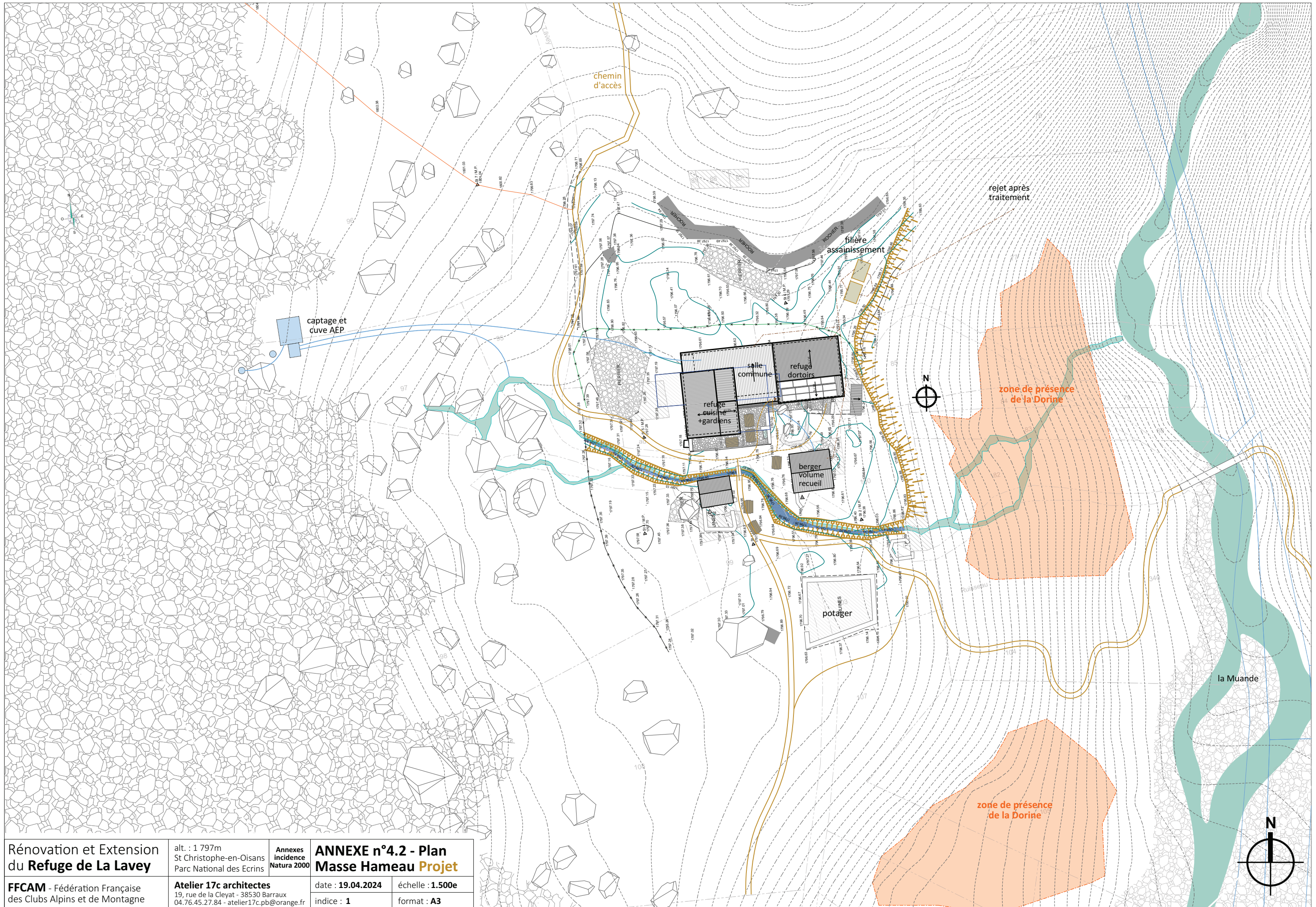
**FFCAM** - Fédération Française  
des Clubs Alpins et de Montagne

**Atelier 17c architectes**  
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux  
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr

date : **19.04.2024**  
indice : **1**

échelle : **1.500e**  
format : **A3**





Rénovation et Extension  
du **Refuge de La Lavey**

alt. : 1 797m  
St Christophe-en-Oisans  
Parc National des Ecrins

Annexes  
incidence  
Natura 2000

**ANNEXE n°4.2 - Plan  
Masse Hameau Projet**

date : 19.04.2024

échelle : 1.500e

indice : 1

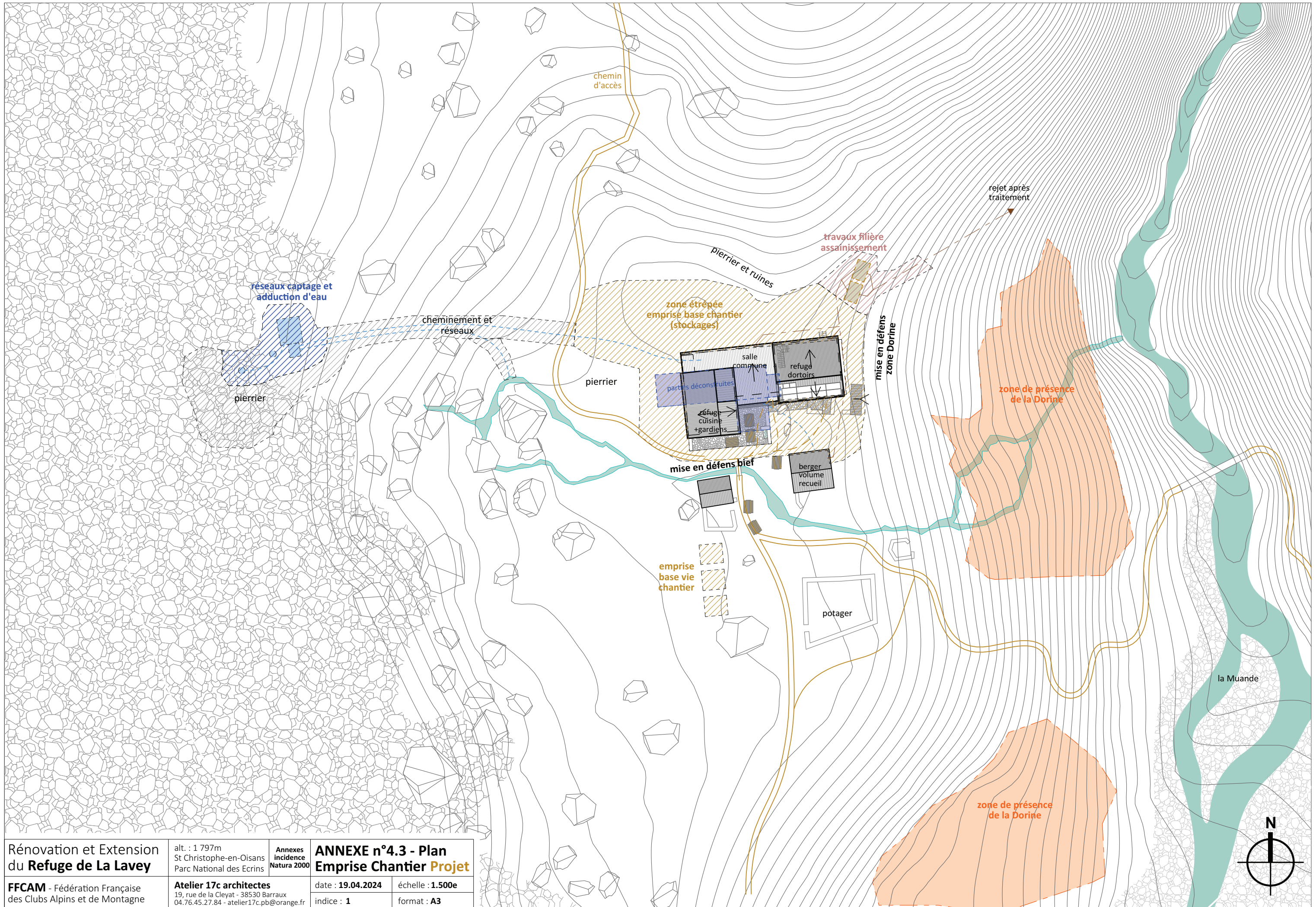
format : A3

**FFCAM** - Fédération Française  
des Clubs Alpains et de Montagne

**Atelier 17c architectes**  
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux  
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr







Rénovation et Extension  
du **Refuge de La Lavey**

alt. : 1 797m  
St Christophe-en-Oisans  
Parc National des Ecrins

Annexes  
incidence  
Natura 2000

**ANNEXE n°4.3 - Plan  
Emprise Chantier Projet**

**FFCAM** - Fédération Française  
des Clubs Alpains et de Montagne

**Atelier 17c architectes**  
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux  
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr

date : **19.04.2024**  
indice : **1**

échelle : **1.500e**  
format : **A3**





Photographie n°1, vue de "l'extension de 1968" du refuge de la Lavey et du hameau, depuis le Nord-Est

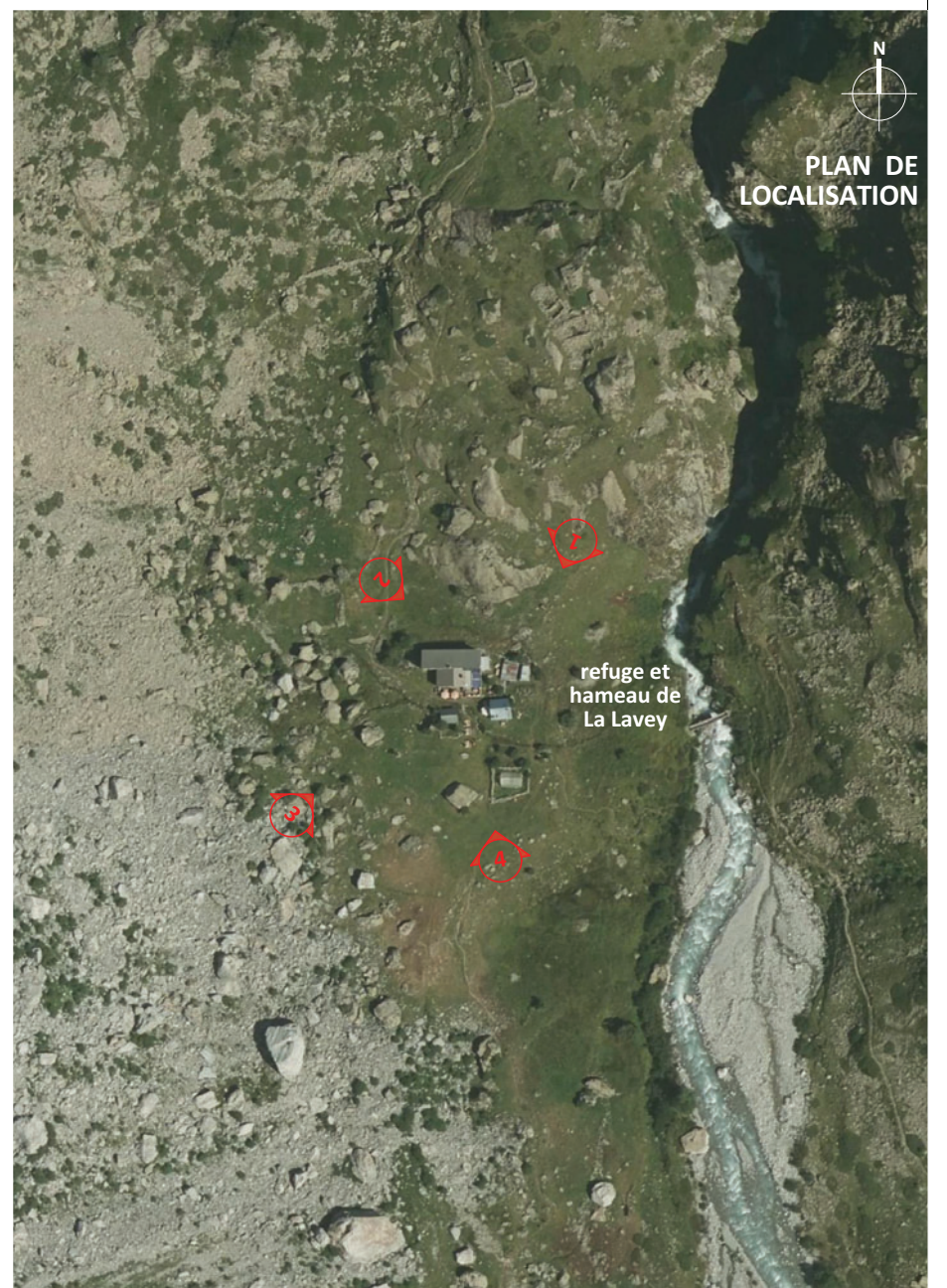
Photographie n°3, vue du hameau et du refuge de la Lavey depuis le Sud-Ouest



Photographie n°2, vue de "l'extension de 1968" du refuge de la Lavey, en arrivant depuis le Nord-Ouest



Photographie n°4, vue du hameau et du refuge de la Lavey depuis le Sud



Rénovation et Extension du <b>Refuge de La Lavey</b>	alt. : 1 797m St Christophe-en-Oisans Parc National des Ecrins	Annexes incidence Natura 2000	<b>ANNEXE n°5</b> <b>Photographies</b>	
			date : 19.04.2024	échelle : -
<b>FFCAM</b> - Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne	<b>Atelier 17c architectes</b> 19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux 04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr	indice : 1	format : <b>A3</b>	



----- Forwarded message -----

De : **Julien Guilloux** <[julien.guilloux@ecrins-parcnational.fr](mailto:julien.guilloux@ecrins-parcnational.fr)>

Date: ven. 26 avr. 2024 à 12:08

Subject: Refuge de la Lavey - Incidences Natura 2000

To: Mathilde DASSONVILLE <[m.dassonville@ffcam.fr](mailto:m.dassonville@ffcam.fr)>, Frederic Sabatier <[frederic.sabatier@ecrins-parcnational.fr](mailto:frederic.sabatier@ecrins-parcnational.fr)>

Bonjour Mathilde,

Merci pour votre demande de relecture de l'évaluation d'incidence Natura 2000 au titre de la ZPS, ZPS qui est donc identique au cœur du parc national.

De manière générale, nous n'avions pas remonté d'enjeux particuliers sur les espèces d'avifaune que nous avons vu ensemble. L'évaluation d'incidence montre notamment l'absence d'impacts du fait de la planification des travaux.

Pour les grands rapaces (Aigle royal et Gypaète notamment), vous pourriez préciser que le vallon de Lavey reste un territoire de chasse comme un autre et que les aires de reproduction sont situées plus bas en vallée à une dizaine de Km : au niveau de plan du lac pour le Gypaète, au niveau de Vénosc pour l'Aigle.

En ce qui concerne le focus sur Lagopède alpin, le dérangement potentiel restait plutôt localisé au niveau de la prise d'eau du projet de pico-centrale (voire même sur le plateau du lac 400 m au-dessus). L'abandon de la pico-centrale réduit, pour ne pas dire annule, les impacts.

En ce qui concerne la Dorine, elle n'est logiquement pas concernée par la ZPS Directive Oiseaux. Toutefois la mention d'évitement de cette flore est intéressante et vous pouvez la garder.

Les faibles incidences sont d'abord liées à l'évolution du projet qui est conséquente. Vous pourriez insister sur :

- le volet majeur en matière d'impact environnemental était le merlon de protection. Or, ce merlon est désormais supprimé, suite à l'instruction de la Préfecture 38 et du service RTM qui a validé les études géotechniques. Ce point a été accueilli avec un grand soulagement par le Parc national des Ecrins.

- Le Parc national prend également note de l'abandon de la pico-centrale au profit d'une optimisation énergétique du refuge. La baisse de la surface totale du bâtiment par exemple ou l'abandon des douches diminuent les besoins énergétiques et les charges de fonctionnement à long terme.

Comme nous en avons discuté, je vous invite donc à redéposer une demande d'étude au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale dans la mesure où le projet est désormais bien abouti mais aussi bien différent comparé au premier dossier. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, joindre ce mail dans votre demande à l'AE.

Cordialement,



**Julien-Pierre GUILLOUX**

Chargé de mission Eau, Forêt, coordinateur des porter-à-connaissance  
Inspecteur de l'environnement

**Parc national des Écrins**

04 92 40 20 56 / 06 99 77 38 26  
[www.ecrins-parcnational.fr](http://www.ecrins-parcnational.fr)